

Pour le bon déroulement du chantier. Quelques conseils avant le démarrage des travaux dans votre logement.

Quelques informations utiles pour vous préparer à certains travaux dans votre logement qui demandent une participation de votre part afin de faciliter leur déroulement.



La deuxième tranche est située aux adresses suivantes :

- Du 5 au 53, rue Albert Moreau (côté impair),
- Du 43 au 91, avenue Paul Vaillant Couturier (côté pair et impair),
- Du 48 au 76, rue Pierre Pierron (coté pair),
- Du 73 au 91, rue Pierre Pierron (côté pair et impair).

Comme nous vous l'avons mentionné dans l'info concertation n°2, l'Office public de l'habitat Seine-Saint-Denis a signé le 22 avril 2011 le marché de travaux avec l'entreprise GENERE.

L'ordre de service de démarrage des travaux a été émis pour le 15 juin 2011, découpé comme suit :

1^{ère} période : phase de préparation du 15 Juin 2011 au 15 Septembre 2011,

2^{ème} période : phase Travaux du 1er Septembre 2011 au 15 Décembre 2012.

La phase de préparation permet à l'entreprise d'organiser le phasage des travaux et la planification des interventions.

Elle permet également de vous présenter le logement témoin, avec les prestations prévues au marché, pendant les portes ouvertes au 77 rue Pierre Pierron le 23 Novembre de 16 h 00 à 19 h 00 et le 29 Novembre de 17 h 00 à 19 h 00.

- Le phasage prévisionnel des travaux a été déterminé lors de la période de préparation.
- Les travaux sont en cours rue Albert Moreau et s'achèveront au mois de Janvier 2012.
- Les travaux avenue Paul Vaillant Couturier seront exécutés du mois de Janvier au mois de Juillet.
- Les travaux rue Pierre Pierron seront exécutés du mois de Juin au mois de Décembre 2012.
- La durée globale du chantier pourra être réduite suivant l'avancement des travaux.



Pendant la période de préparation du chantier

- La **fiche sécurité** permet de recueillir des informations propres à votre habitat en effectuant un examen de votre logement, une analyse des organes de sécurité (gaz, électricité) et un constat des travaux d'embellissements que vous y avez entrepris.
- La **fiche travaux** permet d'établir, en votre présence, la liste des travaux qui seront exécutés lors de cette opération, de répondre à vos diverses questions et de vous expliquer comment l'entreprise interviendra dans votre logement.
- Lors de la **visite d'état des lieux préalable**, la « fiche sécurité » et la « fiche travaux » seront établies en votre présence, celle de la Maîtrise d'Ouvrage, de la Maîtrise d'Œuvre et de l'entreprise GENERE. Votre présence, ou celle d'une personne pouvant vous représenter, est indispensable au bon déroulement de cette phase du chantier. Vous serez prévenus de la date et de l'heure de cette visite par avis de passage ou par téléphone. Prévoyez une durée d'une heure pour cette visite.
- Pour faciliter cette opération, et ne pas omettre des informations que vous souhaitez nous transmettre, **pensez à établir la liste de vos questions.**

Pendant la période de chantier

Les travaux extérieurs

Ravalement - couverture

Pour permettre la pose des échafaudages, nous vous demandons de réaliser :

- La dépose des végétaux en pied ou fixé en façade de votre pavillon.
- La dépose des éléments de décoration fixés en façade.

De ce fait, l'entreprise GENERE pourra installer une protection au pourtour de votre logement ainsi qu'au niveau de l'accès de votre logement.

Après la réfection des façades aucun élément ne pourra être accroché sur celle-ci.

Concernant les appentis accolés aux façades, ils devront être déposés partiellement ou totalement, cette information vous sera communiquée le jour de la visite d'état des lieux préalable.

Pose de grillage de séparation de jardins mitoyens

Nous vous demandons de retirer toutes les plantes que vous souhaitez conserver. Si vous n'êtes pas en mesure de réaliser ces travaux, veuillez en informer l'entreprise.



Les travaux intérieurs

Généralités

Les équipes d'intervention prendront toutes les dispositions nécessaires pour assurer la protection de votre logement (bâches - tapis) lors des travaux et nettoieront (balai - aspirateur) celui-ci systématiquement avant leur départ.

Au fur et à mesure de l'avancement du chantier, un compteur d'eau sera installé sur le robinet de puisage d'un des locataires de cette opération, avec son accord. A son enlèvement, le locataire se verra indemniser des consommations utilisées par l'entreprise.

L'entreprise fournira aux ouvriers un groupe électrogène pour les travaux demandant l'utilisation d'électricité.

Le travail des ouvriers doit se faire dans de bonnes conditions. Afin de faciliter leur intervention, nous vous demandons de laisser un espace libre de circulation. Si vous n'êtes pas en mesure de réaliser le déplacement de meubles, veuillez en informer l'entreprise GENERE qui se chargera de cette manutention.

Lors des différentes interventions, nous vous demandons de ne pas faire de demandes auprès des ouvriers. Veuillez vous adresser à l'entreprise GENERE ou à votre point d'accueil situé au 32 avenue Paul Vaillant Couturier.

Interventions électriques et plomberie

Nous vous demandons de réaliser un contrôle du bon état de vos équipements électriques (machine à laver - frigo - micro onde - chaudière - gazinière - Tv.....) pour éviter tout désagrément lors du départ des ouvriers en fin de journée.



Comment signaler un problème durant la phase chantier

Deux cahiers de liaison

Ils sont mis à votre disposition au point d'accueil de l'Office du 32 avenue Paul Vaillant Couturier et dans le local de l'Amicale des Locataires du 37 avenue Paul Vaillant Couturier (permanences tous les samedis matins) dans lequel vous pourrez mentionner toutes vos remarques.

Le suivi des réclamations

Vos réclamations seront lues toutes les semaines au cours de réunion de chantier par l'Architecte, l'Entreprise et le représentant de l'Office. Ainsi, les éventuels problèmes ou difficultés pourront être étudiés et traités hebdomadairement. Des réponses vous seront apportées chaque semaines par le biais du cahier de liaison, à vous de faire la démarche auprès du point d'accueil pour en prendre connaissance. Les cas d'urgences seront traités immédiatement par l'entreprise GENERE.

Pour information, l'Office ne pourra avoir connaissance de vos demandes que si celles-ci sont inscrites sur un des cahiers de liaison.

Référent locataires

Le « référent locataires » M. Samuel ANORGA pourra répondre à vos demandes, il est en charge de la planification des travaux. Lors de l'exécution des travaux dans votre logement, si vous avez des observations immédiates, nous vous remercions de bien vouloir vous adresser à cette personne dont le numéro est mentionné ci-dessous.

32, avenue Paul Vaillant Couturier

Ce **point d'accueil** est en charge du suivi des réclamations que vous émettez. Lors de la pose de votre réclamation, des agents administratifs contacteront directement l'entreprise GENERE ainsi que le chargé d'opération de l'Office pour les informer des demandes inscrites au cahier de liaisons, qu'elles soient urgentes ou non.

Ces agents se déplaceront chez les locataires à mobilité réduite pour leur permettre également de mentionner leurs demandes.



Réunions mensuelles avec l'amicale des locataires et le groupe de travail

Organisation de réunions d'information tous les mois (si nécessaire) en présence du chargé d'opération, de l'Amicale des Locataires et du groupe de travail pour :

- Traiter les points de blocage,
- Veiller au bon déroulement de chantier,
- Visiter le chantier.

Logement Tiroir

Logement entièrement aménagé en mobilier pour un séjour d'une durée deux à trois semaines.

Pour les **locataires identifiés lors de l'enquête sociale** (problématique de santé, difficultés de mobilité...).

Prise en charge par l'Office : mise en garde meuble des effets personnels du locataire.

Localisation : 42, avenue Paul Vaillant Couturier (F3 au Rez-de-Chaussée).

Logement de Courtoisie

Logement entièrement aménagé en mobilier pour les locataires souhaitant dans la journée se retrouver au calme.

Ouvert aux locataires dont le logement est en travaux toute la journée (horaires de chantier). La gestion des clés est confiée à l'entreprise GENERE.

Localisation : 85, avenue Paul Vaillant Couturier.



Les chantiers recrutent !

Si vous êtes en recherche d'emploi, des contrats peuvent vous être proposés dans le cadre des chantiers.

- Pour plus d'informations, vous pourrez contacter : Monsieur BEREZECKI, du Pôle Emploi de Stains au 01 49 71 09 28. Il pourra répondre à toutes vos questions et vous aider dans vos démarches.

Contacts

- **Bureau de chantier GENERE :**
20, rue Albert MOREAU - 01 49 51 27 08
- **Samuel ANORGA,**
référent locataires de l'entreprise GENERE :
06 08 36 10 44 (répondeur)
- **Enrico BELLI (OPH 93),**
chargé du chantier : 01 48 96 24 96
- **Délégation de Stains :** 01 49 71 22 00
- **Point d'accueil :**
32, avenue Paul Vaillant Couturier à Stains - 01 48 21 56 79